Le Code de déontologie de l'OPAO en pratique

Les sept principes dans les mots de l'OPAO, leur différence avec les normes, l'exemple de l'OPAO et nos renvois.

Outil d'étude, et non un avis juridique. Dernière vérification auprès des sources officielles citées au bas de la page : le 11 novembre 2026.

1 Des idéaux, pas le minimum

- Le Code énonce des **idéaux** auxquels les inscrits doivent aspirer, en pratique et dans la collectivité (manuel de l'OPAO).
- Les normes d'exercice sont la **norme minimale** attendue de tous les inscrits, écrites ou non écrites.
- Ne pas respecter une norme est une **faute professionnelle** (Code, par. 51 (1); Règl. de l'Ont. 317/12).

2 Les sept principes (les mots de l'OPAO)

- **Autonomie et dignité de toutes les personnes** : respecter la vie privée, les droits et la diversité de toutes les personnes; rejeter toute forme de harcèlement et d'abus; et maintenir en permanence des limites thérapeutiques appropriées.
- **Excellence dans la pratique professionnelle** : travailler dans l'intérêt des clients; travailler à l'intérieur de mes aptitudes et compétences; rester au fait des pratiques exemplaires; et poursuivre mon perfectionnement professionnel et personnel tout au long de ma carrière.
- **Intégrité** : informer ouvertement les clients des options, des limites des services professionnels, des risques et des avantages potentiels; reconnaître mes préjugés professionnels et personnels et m'efforcer de les remettre en question; et consulter des références au sujet des dilemmes éthiques.
- **Justice** : faire l'effort de soutenir la justice et l'équité dans mes relations professionnelles et personnelles, et m'opposer à l'oppression et à la discrimination.
- **Citoyenneté responsable** : participer à la vie de ma collectivité en tant que citoyen responsable, en gardant toujours à l'esprit mon rôle de professionnel de confiance; et consulter sur les conflits d'intérêts potentiels et autres défis personnels et professionnels.
- **Recherche responsable** : mener uniquement des recherches fondamentales et appliquées susceptibles de bénéficier à la société, et ce en toute sécurité, de manière éthique et avec le consentement éclairé de l'ensemble des participants.
- **Soutien aux collègues** : respecter les collègues, les collaborateurs, les étudiants et les membres d'autres disciplines; superviser de manière responsable; travailler en collaboration; et inciter les autres à l'excellence.

3 L'exemple de l'OPAO

- France, PA depuis sept ans, peut superviser mais craint les risques; elle consulte ses pairs, un avocat et son assureur.
- Elle n'est **pas obligée** de superviser, mais Soutien aux collègues énonce l'idéal d'**inciter les autres à l'excellence**; elle conclut que cela vaut la peine.

4 Où ils reviennent sur ce site (nos renvois)

- **Autonomie** et dignité : les limites, la prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel, la confidentialité.
- **Intégrité** : le consentement et la capacité, les décisions éthiques étape par étape.
- **Justice** : la pratique culturellement adaptée et anti-oppressive.
- **Citoyenneté** responsable : le conflit d'intérêts et l'influence indue.
- **Soutien** aux collègues : la supervision clinique.

Les normes sont le plancher, le Code est le but : respectez chaque norme, et suivez le Code quand le choix vous revient.

Sources officielles : OPAO, Code de déontologie et OPAO, manuel Exercice de la profession et jurisprudence. Condensé de Le Code de déontologie de l'OPAO en pratique. Outil d'étude indépendant, pas un avis juridique, sans lien avec l'OPAO ni avec COMPASS.